

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

11 AVRIL 2019

1. Vérification du quorum

Aude BALLOT absente excusée, donne pouvoir à Viviane DELLE VEDOVE,
Cécile DECARY BOUGONNA absente excusée, donne pouvoir à Edith PARADIS,
Jean-Luc GADRET absent excusé, donne pouvoir à Jean-Marc IFFLY,
Sylvie MARCOUX absente excusée, donne pouvoir à Frédéric LARGERON,
Solange PEVEL absente excusée,
Monique REYNAUD absente excusée, donne pouvoir à Emmanuel SALGADO,
Mireille SABATTIER en retard, donne pouvoir à Madeleine CHABANOLLE.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2019

Approbation reportée à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Mme CHABANOLLE souhaite faire quelques remarques à Mr SALGADO qui est intervenu plusieurs fois sur la compétence « jeunesse ».

Madame le Maire accepte toutes les remarques, mais souhaite que l'on soit constructif.

La Communauté de Communes a créé des Commissions et le CISPD, c'est lors des réunions de ces instances que l'on peut se dire et faire des choses. Elle fait remarquer que Mr BRUYERE est très critique et qu'il ne participe pas à ces Commissions.

La 2ème remarque concerne le Bulletin Municipal suite à la remarque de Mr BRUYERE concernant l'oubli fait de ne pas parler des Autocars Driot. Mme CHABANOLLE fait remarquer que Mme MANCINI a participé au groupe de rédacteurs, et ce sont les membres de ce groupe qui auraient pu y penser.

Mr BRUYERE rappelle que le courrier de Mr DRIOT a été adressé à Mme le Maire et ses conseillers et qu'il aurait dû être lu en Conseil Municipal. Mme CHABANOLLE va vérifier ce courrier.

Elle rappelle, encore une fois, que la construction doit se faire ensemble, même si ce n'est pas toujours facile.

3. Nomination du secrétaire de séance

Jean-Yves RIOCREUX

4. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Installation blocs de secours, disjoncteurs et réalisation des schémas électriques Complexe Sportif : CEGIB (2 030.00 € H.T.)
- Changement éclairage installation de leds Salle 19 Mairie : REXEL (429.60 € H.T.)
- Installation coffret électrique Halle pour les manifestations du Centre Bourg : Bernard MOINE (504.50 € H.T.)
- Panneaux de signalisation : KROMM GROUP (477.80 € H.T.)
- Fourniture cylindres et clés avec intégration dans l'organigramme Mairie Maison des Associations : S-QUIS (1 762.44 € H.T.)
- Acquisition matériel pour devanture Mairie : 2 mâts de façade, 1 pavillon européen, 1 pavillon français : SEDI (152.80 € H.T.)

5. Présentation du budget de l'Association CINEVELAY par Monsieur Patrick LOSTYS (Trésorier)

Mr LOSTY présente au Conseil Municipal un tableau simplifié comparant les recettes et les dépenses qui s'équilibrent. Ces prévisions ont été réalisés par un comptable professionnel.

Quatre communes participent : Saint-Didier en Velay, Blavozy, Saint Julien Chapeuil et Saint Maurice de Lignon pour des ressources de 60 000 €, dont 20 000 € par St Didier.

Saint Maurice de Lignon participe moins car leur matériel est plus ancien, moins performant que celui des trois autres communes, dont le matériel est neuf.

La revente de matériel permet d'en acheter des neufs, comme celui de Saint-Didier.

Le rachat de « Ciné Lux » est de 54 000 €, matériel, licence de projection et droit à subvention de l'ordre de 95 000€. La TSA, taxe collectée par le CNC, est reversée sous forme de subvention.

Mr LARGERON ajoute qu'il est intéressant de présenter ce budget de cette manière, car nous allons devoir voter le rachat de la tournée et le budget.

Pour la commune il y a 2 représentants de la municipalité : Mme SABATTIER et Mr LARGERON ainsi que 3 membres de l'Association : Mme LEHUCHER et Mr PAYET, Mr MASSARDIER est le Président.

- Demande de Mr IFFLY : quand démarre « Ciné Velay » ?

Après que l'acte d'acquisition soit signé et que la commande de matériel soit passée. Cela sera opérationnel fin juin, mais il n'y aura pas interruption de service puisque Ciné Lux est prestataire jusqu'au démarrage de Ciné Velay.

- Mme LARDON demande comment cela se passe quand on projette un film et qui paye ?
C'est l'association et la billetterie est reversée au distributeur.

- Mr MOULIN demande s'il y aura mutualisation de la programmation ?

Il faut garder la programmation commune avec les autres, mais en fonction des communes il faut adapter. Saint Didier par exemple projette plus de films que les autres.

Une précision : les programmations restent à 5 semaines après leurs sorties nationales.

Longue vie à « Ciné Velay » !

6. Vote des taux 2019 : Taxe d'Habitation – Taxe Foncière (sur le bâti) – Taxe Foncière (sur le non bâti)

Le Conseil Municipal vote les taux 2019 sans augmentation par rapport aux taux de 2018 :

- Taxe d'Habitation : 11.00 %
- Taxe Foncière (sur le bâti) : 19.40 %
- Taxe Foncière (sur le non bâti) : 84.86 %

Mr SALGADO demande une explication sur les chiffres présentés. Mr MOULIN répond que ces chiffres correspondent aux bases et non pas aux produits. Ces taux sont appliqués sur les bases.

Voté à l'unanimité.

7. Vote Budgets Primitifs 2019

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les Budgets Primitifs 2019 :

- Budget Commune
- Budget Camping Municipal
- Budget Eau
- Budget Lotissement

L'ensemble des membres du Conseil Municipal a à sa disposition les documents concernant les budgets.

Budget Commune :

Quelques précisions de Mme le Maire sur les mouvements des personnels techniques avec des départs et des arrivées.

Mr MOULIN présente le budget de la commune. Il rappelle que l'objectif est d'aller toujours dans le même souhait d'économies dans le fonctionnement.

Concernant les dépenses, il les détaille et apporte quelques précisions sur certains points, particulièrement sur les dépenses occasionnées par les entreprises privées concernant des travaux pouvant être effectués en régie.

- Section de Fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de : 2 781 109.00 €
- Section d'Investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de : 3 147 143.00 €

Résultat du vote : Abstention : 0 – Contre : 5 – Pour : 17

Budget Camping :

- Section de Fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de : 195 141.82 €
- Section d'Investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de : 83 255.00 €

Résultat du vote : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22

Budget Eau :

- Section de Fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de : 56 308.00 €
- Section d'Investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de : 319 372.78 €

Résultat du vote : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22

Budget Lotissement :

- Section de Fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de : 216 724.00 €
- Section d'Investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de : 79 544.00 €

Résultat du vote : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22

Mr IFFLY demande pourquoi l'opposition vote contre le budget sans avoir fait de remarque ? Mr SALGADO lui répond qu'ils ont une vision et des convictions différentes pour l'avenir de la commune. Il apporte des remarques sur le budget par rapport au manque d'écoute, à des choix politiques non partagés : la transformation de la Maison Bergeron, la question du déménagement de la trésorerie de St Didier, la vision sur le PLU... mais aussi à l'hiver passé avec peu de moyens mis en œuvre sur le déneigement. Mr MOULIN trouve que c'est un peu facile de faire de la neige un sujet politique car avec 60 cm de neige, comment faire ? Mr ROUSSET répond que par rapport à la neige il a été fait ce qu'il fallait. Mr IFFLY ajoute que le budget d'une commune ne dépend pas uniquement de la neige et que si c'était le cas cela serait très restrictif.

Mr MOULIN rappelle au Conseil Municipal qu'en 2021 un gros emprunt se termine, et qu'en empruntant maintenant l'équilibre financier sera préservé, surtout grâce aux taux d'emprunt actuels très bas.

Mr SALGADO répond que par rapport au patrimoine on « aurait pu faire autrement ». Il ajoute que la mutualisation des bâtiments est un sujet important.

8. Rachat de la tournée de cinéma de CINELUX

Mr MASSARDIER informe le Conseil Municipal qu'il ne participera pas au vote.

Mr LARGERON propose au Conseil Municipal de procéder au rachat de la tournée de cinéma de CINELUX pour un montant de 20 000 €.

Voté à l'unanimité.

Mme SABATTIER rappelle que le cinéma constitue une proposition culturelle populaire qu'il convient de maintenir.

Mr MASSARDIER propose de faire un bilan au bout de 6 mois de fonctionnement.

Mr BRUYERE insiste sur la priorité à donner aux travaux dans la salle de cinéma. Mr LARGERON lui répond que ce sera une des priorités du prochain mandat, en revoyant toutefois les coûts proposés.

9. Demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale des Sapeurs Pompiers « Velay-Semène » pour l'organisation du Challenge Départemental de la Qualité

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs Pompiers « Velay Semène » pour l'organisation du Challenge Départemental de la Qualité qui aura lieu à Saint-Didier en Velay le 4 mai 2019.

Mr BRUYERE donne des informations sur ce qu'est un Challenge Départemental de la Qualité.

Mme CHABANOLLE a eu un échange avec Mr MARCON, Maire de la Séauve sur Semène, qui souhaite donner la même subvention que la Communauté de Communes, c'est-à-dire 200 €, et qu'il est important de donner la même participation, soit 200 €.

Mr DUFAURE DE CITRES pense que c'est une manifestation exceptionnelle et qu'il faut participer plus.

Mr BRUYERE pense que même si la Commune met à disposition les infrastructures, la somme est modique pour une telle manifestation qui attire environ 500 pompiers et un nombreux public. Mr BRUYERE propose 500 € correspondant à 1 € par pompier.

Mme MANCINI estime qu'il s'agit de pompiers volontaires et qu'il est nécessaire de les encourager.

Mme le Maire propose une subvention exceptionnelle de 350 €.

Voté à la majorité (1 abstention).

10. Remboursement factures classe piscine Ecole Jeanne d'Arc à l'OGEC

Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser les factures de la classe piscine organisée par l'Ecole Jeanne d'Arc et payées par l'Ecole pour l'année scolaire 2017-2018 (une facture de 274 € et une facture de 411 €) et pour l'année scolaire 2018-2019 (une facture de 282 €) à l'OGEC pour un montant total de 967 €.

Mme SABATTIER rappelle au Conseil Municipal que la piscine est une activité obligatoire et est gratuite pour les parents sur notre commune puisque le transport des classes piscine est financé pour les 2 écoles par la Commune et que la Communauté de Commune prend à sa charge le coût des entrées.

Une erreur de facturation du transporteur s'est produite l'année précédente. L'école privée a financé une partie du transport. Toutes les factures payées par l'OGEC au cours de ces dernières années sont donc à rembourser. Les documents demandés par Mme SABATTIER pour le remboursement ont été communiqués à la Mairie par l'OGEC le 27/03/2019.

Il est nécessaire de verser une subvention exceptionnelle à l'OGEC.

La dépense pour la Commune concernant les classes piscine des deux écoles s'élève à 2 000 € pour une année scolaire. Environ 150 enfants sont concernés chaque année.

A partir de la rentrée scolaire 2019, c'est la mairie qui gèrera le transport des classes piscine (établissement des devis, paiement des factures).

Voté à l'unanimité.

11. Convention avec Loire Profession Sport : personnel de surveillance de la piscine

Il est proposé au Conseil Municipal de confier, comme les années précédentes, à Loire Profession Sport le recrutement et la gestion du personnel de surveillance de la Piscine pour l'été 2019.

Rappel des tarifs 2018 :

- Adhésion à LPS : 25 €
- Personnel titulaire du BEESAN ou du BPJEPS AAN : 21.10 €/h, frais de gestion compris
- Personnel titulaire du BNSSA : 18.50 €/h, frais de gestion compris

Coût 2018 : 23 236.65 €.

Tarifs 2019 :

- Adhésion à LPS : 25 €
- Personnel titulaire du BEESAN ou du BPJEPS AAN : 21.30 €/h, frais de gestion compris (obligations légales)

- Personnel titulaire du BNSSA : 18.60 €/h, frais de gestion compris (obligations légales)

Le personnel titulaire du BEESAN et du BPJEPS AAN ayant travaillé l'année dernière demande, pour 2019, une revalorisation de salaire supérieure aux obligations légales : 21.70 €/h, frais de gestion compris.

Si le nombre d'heures effectuées en 2019 est égal à celui de 2018, cela représente un coût supplémentaire pour la Commune de 537 €.

Discussion autour de cette demande des MNS .

Mr SALGADO demande s'ils donnent toujours des cours, Mr LARGERON répond par l'affirmative.

Si on refuse que se passe t-il ?

Les conditions de travail ont changé car il est plus difficile de travailler aujourd'hui à la piscine de Saint-Didier.

Mr BRUYERE pense que vis à vis du service rendu, il n'y a pas lieu de discuter autour de cette demande d'augmentation.

Voté à la majorité (1 abstention).

12. Convention de gestion du snack bar de la piscine saison 2019

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention pour la gestion du snack bar de la piscine pour la saison 2019 à Mr Sébastien COTTE (Snack « La Raclette » à Saint-Etienne).

Ce dernier donne entière satisfaction depuis trois ans maintenant, le loyer est maintenu à 1500 € pour les deux mois à régler en 2 fois. A cela s'ajoute le règlement de la consommation électrique après relevé du compteur.

Pas d'investissement particulier de la part de la commune à prévoir. Du matériel communal est déjà à disposition de Mr COTTE et celui-ci apporte également son propre matériel.

Voté à l'unanimité.

13. Convention d'adhésion au Service Assistance Retraites du Centre de Gestion de la Haute-Loire

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Haute-Loire a décidé, par délibération du 18 décembre 2018, de reconduire une nouvelle convention pour le Service Assistance Retraites qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Ce service a été initialement créé en 2007 afin d'apporter une aide aux employeurs territoriaux pour les dossiers relevant de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales), à savoir pour les agents dont la durée hebdomadaire du poste est au moins égale à 28 heures.

Cette nouvelle convention prévoit un tarif à l'acte et offre de nouvelles prestations. Une participation financière est appliquée uniquement en cas d'intervention du service.

En adhérant à ce service, pour les dossiers relatifs à la CNRACL, la collectivité délègue son rôle d'employeur au Centre de Gestion de la Haute-Loire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au Service Assistance Retraites du Centre de Gestion de la Haute-Loire pour les agents territoriaux.

A noter que ce service n'est payant que s'il y a une demande d'intervention.

Voté à l'unanimité.

14. Adressage : nouvelles dénominations de hameaux et d'un lotissement

Mr MOULIN informe le Conseil Municipal qu'en raison de l'arrivée de la fibre sur la Commune et à la demande des services postaux et d'Orange, il est nécessaire de réactualiser l'adressage de certaines rues et hameaux.

Les membres de la commission « Adressage » ont travaillé sur certains secteurs et propose donc de modifier les dénominations de rues ou de hameaux suivantes :

- Beaumas : Hameau de Beaumas
- Percet : Hameau de Percet
- Côtessisse : Hameau de Côtessisse
- Montméat : Hameau de Montméat
- Le Mont : Hameau du Mont
- La Montsubeyre : Hameau de la Montsubeyre
- Guignonnet : Hameau de Guignonnet
- Les Chênelettes : Hameau des Chênelettes
- Lotissement de Jabry Les Anthémis : Lotissement « Les Anthémis »

Il est nécessaire de travailler également avec les communes environnantes pour éviter les noms de rues ou de hameaux similaires sur la Séauve sur Semène et St Victor Malescours (même code postal que Saint-Didier : 43140).

Des voies seront à renommer. La poste devient exigeante quant à la distribution du courrier. Tout doit se faire en limite de propriété.

Mr SALGADO questionne sur l'état de la fibre. Mr MOULIN répond qu'à ce jour il n'existe aucune carte de déploiement disponible et qu'il n'est pas possible d'avoir un interlocuteur

Voté à l'unanimité.

15. Questions diverses

-Présentation du projet de réhabilitation de la Halle : le samedi 13 avril entre 9 h et 11 h.

- SICTOM VELAY PILAT : Mr MOULIN informe le Conseil Municipal de l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Concernant la récolte des encombrants le SICTOM va maintenant taxer ce que les communes vont déposer au centre d'enfouissement 130 € par tonne. Il va falloir être vigilant. Des horaires seront aménagés pour les communes.

Quid des décharges sauvages ?

Mr SALGADO fait remarquer que sur le compostage on est en retard, qu'il y a un gros chantier intercommunal à mettre en place à ce sujet.

En 2022 tous les emballages seront collectés (pots de yaourts, emballage polystyrène...).

-Mr ROMEYER rappelle la date du 11 mai pour le nettoyage de printemps. Rassemblement à la Maison de la Chasse à 8 heures. Deux associations sont partenaires : Sauvgarde Environnement et le Club Nature Désidérien.

-Commission Camping : Mr LARGERON rappelle la réunion de cette Commission en date du 1^{er} avril pour l'organisation de la saison à venir.

Avis des Domaines : estimation à 113 000 € pour le fonds et 202 000 € pour les murs.

Question : quel est l'avenir du camping après la saison 2019 ? Concession avec un privé avec la Mairie qui l'accompagne, vente complète du Camping... Cette question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

-Mise en place d'un marché de producteurs et de créateurs les 3èmes dimanches des mois de juin, juillet, août et septembre. Cela peut être un complément aux diverses animations culturelles de création organisées sur la commune.

-Création d'une Commission extra municipale « Tourisme ».

-Mr MOULIN présente les derniers bilans de l'ARS qui a donné les résultats sur la qualité de l'eau sur les 5 dernières années. Ceux de notre commune sont très bons

-Le vieux métier à tisser de la halle va être démonté et sera remonté à la chapelle « Claire joie ». Appel aux bénévoles.

Clôture du Conseil Municipal à 22 h 30.

Madame le Maire,

M. CHABANOLLE.

